

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Charte Forestière du Territoire Grand Estérel

Groupe de Travail Orientation B : « Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel » 25 avril 2013

Compte-Rendu

Présents

Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

M. J-P. JOURTAU – Mme G. CHAZAL

Commune de Bagnols-en-Forêt

M. O.CLEUZIOU

Commune de Mandelieu-la-Napoule

Mme. V.GILGEL-ATTIMON – M. P. DECAUX

Conseil général des Alpes-Maritimes

Mme M.PAROLA

Office national des forêts Agence Alpes-Maritimes / Var

M. A.FREY

Association des Communes Forestières du Var

M. G. CORNILLAC

LACOVAR

M. P.DRUELLE –M. J.L. LE GOAL

RCR pour le CDRP

M.M.GALL

TDVN 83 – Club Alpin Français

M. J.J.BIANCHI

Equipe projet

Office national des forêts

Mme A. BLAIS M. S. LARDEUX

Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A

Mme M. GAUTIER

Excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

M. C. LAUGIER

Conseil général du Var

M. P. FACQUET – M. S.BRET

Conservatoire du Littoral

M. R.BARETY

Commune de Fréjus

M. Y. JACOB

Association des communes forestières des Alpes-Maritimes

Mme A. BLOM-RAQUIN

Action 1 : Améliorer l'intégration paysagère des infrastructures du massif et des aménagements d'accueil

A. Aménagement des portes d'entrée du massif

- Cette action vient en complément d'autres actions sur la détermination des pistes prioritaires et l'élaboration d'un schéma d'accueil. Elle vise à définir ce que l'on souhaite en termes de paysage, au niveau des portes d'entrées.
- Les aménagements seront différents selon les portes d'entrées, selon qu'il s'agisse de portes principales (panneaux, table de pique-nique possible) ou secondaires (où les aménagements pourront rester légers pour préserver le caractère naturel / sauvage du site).
- L'aménagement de parkings semble prioritaire.
- Il est important de ne pas trop aménager pour conserver le type de public actuel de l'Estérel, qui est un public de randonneur. Il faut penser, pour exemple, que la présence de poubelles conduit souvent à une accumulation de déchets par exemple.
- Il faudra, au niveau des pistes DFCI qui servent d'entrées clarifier la réglementation : certaines personnes pénètrent en véhicules en ignorant le BO (méconnaissance ou mauvaise foi) ; et mieux informer sur le risque incendie (et les interdictions qui s'y rattachent).

Partenaires : CG 06 + 83, conservatoire du littoral, les gestionnaires du massif.

B. Formalisation de l'entretien des pistes et sentiers au regard des activités pratiquées

- Le mauvais état des pistes est un constat partagé et il est important d'intervenir.
- Toutefois, la priorité va aux pistes utilisables pour la DFCI. L'ONF ayant des moyens restreints pour entretenir les 350 km de pistes en forêt domaniale, une solution devra être trouvée entre les communes et l'ONF.
- Si possible, privilégier des interventions annuelles qui seraient au final moins coûteuses que d'intervenir systématiquement dans l'urgence.
- Le schéma d'accueil permettra de mettre en évidence les sentiers dont l'entretien est primordial, notamment les sentiers qui ont été ouverts par le public devront être fermés.

L'objet de l'action était plus de réfléchir sur l'intégration paysagère, le choix du matériel... Les participants approuvent l'action, même si la discussion s'est éloignée du sujet.

C. Suppression des équipements obsolètes

- Plus loin dans la discussion, ont été évoqués des équipements obsolètes tels que citernes, poteaux: cette action doit considérer tous les équipements du massifs, pas seulement les équipements d'accueil.
- En ce qui concerne l'abandon de sentiers, il faut savoir qu'il ne suffit pas de ne plus entretenir mais bien en empêcher l'accès, et donc, cet abandon a un coût.

Action 2 : Mener une gestion différenciée des sites à forts paysagers, naturalistes et/ou agricoles.

- Identifier ces sites dans un premiers temps, penser notamment à prendre en compte les éboulis comme un habitat naturels à protéger.
- Certains sites qui ont une importance particulière devraient faire l'objet d'une meilleure gestion paysagère – comme le site de Malpassey par exemple.
- L'établissement d'un cahier des charges des travaux pour les sites à enjeu paysager pose question: d'une part, certains craignent que ça crée une complexité supplémentaire, d'autre part, il semble possible qu'une réflexion menée en amont et de manière globale sur les sites à enjeux paysagers, réponde à une demande de la DREAL et permette de faire avancer plus rapidement les projets auprès de la commission des sites. Finalement, plus qu'un cahier des charges, il faudrait définir de manière concertée des prescriptions, pour ne pas se rajouter des contraintes.
- Concernant l'intégration paysagère des pistes DFCI, il est admis que certaines ne sont pas bien intégrées et qu'un travail pourrait être fait.
- Dans l'entretien des bandes débroussaillées, la prise en compte du paysage passe par un changement de technique: on effectue un débroussaillage manuel au lieu de mécanique et cela augmente les coûts. Pour mieux prendre en compte la faune sauvage (en particulier la tortue d'Herman) on pourrait modifier les périodes d'intervention, mais les interventions en fin de printemps se justifient par une bonne efficacité DFCI.

Aussi, lorsque l'enjeu DFCI est prioritaire, la prise en compte des autres enjeux restera marginale, réservée aux secteurs à très forts enjeux, du fait du surcoût qu'elle impose. En l'absence d'enjeu DFCI fort, la réflexion pourra être menée.

Action 3 : Améliorer la connaissance du patrimoine forestier

- Il y a déjà des éléments de connaissance disponible, mais ça reste incomplet.
- Faire l'inventaire: localisation, photographie, et annotation concernant l'état de conservation pour le bâti.
- La connaissance ne doit pas impliquer systématiquement la diffusion pour permettre la préservation.

Action 4 : Limiter l'expansion du mimosa et des autres espèces invasives

- Information à faire auprès du grand public, mais aussi des professionnels (qu'ils ne les proposent plus aux particuliers)
- Penser que Mandelieu valorise le mimosa en terme touristique, il faudra être subtil dans la communication.
- Il s'agirait de limiter, contenir et pas de l'éliminer le mimosa. Identifier les zones qu'on ne peut pas éradiquer et éviter qu'il se propage.
- Il y a de nombreuses envahissantes : mimosa, herbes de la pampa, hakéa, griffes de sorcières... On ne pourra pas tout aborder dans la charte.
- Les chasseurs éradiquent les petits bouquets de mimosa, un bon exemple d'action citoyenne.

Partenaires : Inra, mandelieu, ONF, association botanique de Pégomas, les conseils généraux.

Action 5 : Réhabiliter le lac de l'écureuil

On reformulera l'action ainsi : « réhabiliter le site du lac de l'écureuil ».

C'est opportun pour tous les participants, une requalification semble indispensable.

La remise en eau semble importante pour conserver le caractère du site, mais cette remise en eau serait coûteuse car les aménagements de gestion de crue doivent être conséquents pour assurer la sécurité des promeneurs.

Orientation D : « Mettre en place une gestion concertée du territoire grand Estérel »

Action D1 : Animer la charte forestière

- Nécessité d'un animateur et de le pérenniser.
- On peut aussi imaginer que l'animateur soit aussi porteur d'actions.

A moyen terme, pour pérenniser la charte au-delà des trois ans d'animation qui peuvent faire l'objet de financements, un outil de gouvernance pourrait porter la charte.

L'Estérel n'est pas un site moyen, mais très particulier, donc on peut aussi avoir plus d'ambition que la charte forestière. Le pas au-delà serait l'opération grand site, qui doit s'appuyer sur un site classé mais dont l'extension géographique peut aller au-delà. Sachant qu'il n'y a que 12 sites nationaux, c'est un label d'exception, mais plus lourd et plus coûteux qu'une charte forestière.

- Le grand site est plus porteur vu de l'extérieur, la CFT c'est bien pour l'organisation interne.
- Démarche intéressante à moyen terme, qui doit intégrer les objectifs de la charte.
- Il est légitime de chercher à avoir plus de moyens pour permettre la préservation du site malgré sa forte fréquentation.
- Risque de perdre la maîtrise de la démarche en s'exposant au niveau national. A réfléchir.
- Une alternative pourrait être de plus communiquer sur la charte, d'en faire un outil plus conséquent

Action D2 : Mise en place d'un ou plusieurs points d'accueil au sein du massif Grand Estérel

- Si l'on choisit un site au cœur du massif il faut qu'il soit **facile d'accès, connu**, ce qui n'est pas le cas de la maison du Malpey. Il faut aussi une **bonne capacité d'accueil en place de parking**, ça n'est pas non plus le cas au Malpey. Le Col du Castanié semble un lieu plus approprié. Le site de Gratadis pourrait aussi être étudié.
- Ce lieu pourrait être en ville, pour qu'il puisse attirer, informer plus de monde
- Le rôle d'une « maison de l'Estérel » serait d'attirer du public mais **ça serait aussi un lieu où les gens intéressés par le massif puissent travailler ensemble**. Elle n'assurera pas forcément 100 % de l'accueil.
- **Les opportunités foncières et les contraintes liées aux PPRIF** orienteront fortement le choix
- Le choix du site sera aussi **lié avec l'étude de fréquentation du massif** (proposée en C2)
- Il faut qu'il y ait une **cohérence** entre projet du CG 06 sur Maurevieille et le projet qui sera porté par la CFTE.
- Projet démontable pendant la phase de travaux et ultérieurement, en complément de la ou des maison(s) d'accueil en période de forte fréquentation.

Action D3 : Financement de l'entretien du massif.

Il y a deux niveaux de financement, d'abord, le financement du fonctionnement (payer une personne pour l'animation, budget communication) qui représente un budget de plusieurs dizaines de milliers d'euros et le financement d'opération d'investissements, qui se comptera en centaines de milliers d'euros et nécessitera des apports extérieurs au territoire.

- On peut envisager une participation de la fonction d'accueil, financière : taxe de séjour, paiement du parking ou de type bénévole : volontariat, participation de ceux qui ont des activités lucratives sur le massif.
- Il y a déjà une mutualisation des moyens pour l'entretien des plages, rien ne va à la forêt.

Les points à ajouter ...

- Penser à ce que la CFTE soit montée en cohérence avec Natura 2000 et la future RBI, ça serait l'une des fonctions de l'animateur.
- Intérêt de mettre en place dans l'animation un comité de massif, pour continuer à faire vivre la concertation entre acteurs.
- Concernant le projet de RBI se fait sentir le besoin d'une transparence et d'une communication claire de la part de l'ONF.